

Fiche de poste
CASNAV Secteur Decize Imphy – Susceptible d'être vacant

Cadre d'emploi

« La scolarisation des élèves allophones relève du droit commun et de l'obligation scolaire. Assurer les meilleures conditions de l'intégration des élèves allophones arrivant en France est un devoir de la République et de son École. »

La mise en place d'un soutien linguistique pour les élèves allophones est prévue par la circulaire ministérielle n° 2012-141 du 2-10-2012.

« Les Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A) doivent disposer de toute la souplesse nécessaire à l'accueil des élèves et à la personnalisation des parcours, organiser les liens avec la classe ordinaire et donc prévoir des temps de présence en classe ordinaire. »

Il s'agit de proposer des aides personnalisées en fonction des besoins individuels tout en privilégiant les temps d'inclusion en classe ordinaire.

Missions

- Concourir à la mise en œuvre des objectifs définis par la circulaire 2012-141 en matière de scolarisation des EANA : l'inclusion dans les classes ordinaires constitue la modalité principale de scolarisation. Elle est le but à atteindre, même lorsqu'elle nécessite temporairement des aménagements et des dispositifs particuliers.
- Évaluer les connaissances et compétences des EANA et proposer un premier parcours de scolarisation.
- Assurer des temps de prise en charge adaptés aux besoins identifiés des élèves : enseignement du français oral et écrit pour tout élève allophone peu ou pas scolarisé antérieurement dans son pays d'origine ; découverte du système scolaire et construction des compétences sociolinguistiques.
- Formaliser le premier parcours de scolarisation des élèves en prenant appui sur le Cadre Européen de Référence pour les Langues et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Accompagner les enseignants des élèves allophones dans leur recherche d'outils pédagogiques adaptés.
- Être médiateur auprès des familles les plus éloignées de l'école.

Compétences pour occuper le poste

- Avoir connaissance des problématiques liées au parcours migratoire (EANA).
- Avoir des connaissances en didactique et en pédagogie du français langue seconde et français langue étrangère.
- Avoir la certification FLS ou s'engager à la passer.
- Être capable de s'adapter à un public qui n'a pas les codes du système scolaire français ou même qui n'a jamais été scolarisé.
- Être capable de différencier, de répondre à des besoins éducatifs particuliers.
- Tenir compte de la diversité des élèves et valoriser la compétence plurilingue.
- S'inscrire dans une approche interculturelle.
- Être capable de travailler en partenariat et en équipe.
- Avoir une bonne maîtrise de l'environnement numérique.

Contacts pour information :

Fabien Rochette, Conseiller Pédagogique ASH : fabien.rochette@ac-dijon.fr - tél. 03.86.93.22.09

Pour postuler :

Envoyer (à l'adresse suivante : adj.i58@ac-dijon.fr) pour le **07 juin 2024 (délai de rigueur)** une lettre de motivation et un curriculum vitae à l'attention de Madame la Directrice Académique.